

L'actu du jour

Note2be touché, mais pas coulé

Le site Note2be, qui permet de noter les profs, n'a plus le droit de citer les noms des enseignants.



La « prof academy », c'est fini... ou presque. Le site Note2be.com, qui permet aux élèves de mettre une note à leurs professeurs, n'a plus le droit de citer les noms des enseignants. Le tribunal des référés de Paris, saisi par deux syndicats et six professeurs des écoles, en a décidé ainsi. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) doit, elle, rendre sa décision aujourd'hui.

« On fait appel et surtout, on va modifier le site d'ici à deux jours », précise le fondateur du site, Stéphane Cola, qui demande donc un nouveau jugement. Du côté des plaignants, comme le ministre de l'Education, la « satisfaction » était grande.

Depuis le lancement de Note2be.com le 29 janvier dernier, 70 000 profs ont été notés, avec des moyennes plutôt élevées.

Syndicat : groupement de personnes qui ont la même activité et veulent améliorer leurs conditions de travail, leurs salaires.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)